

la Direction des relations de défense et avec la Direction de la politique de contrôle des armements du ministère de la Défense nationale. La Direction prépare des directives à l'intention des représentants canadiens présents aux discussions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève, organisme de négociation qui fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité cherche à réaliser des accords dans le secteur du contrôle des armements, comme l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, de la mise au point de la production et du stockage des armes chimiques. Elle participe à la formulation et à la coordination des lignes de conduite et des points de vue canadiens sur les questions connexes examinées par l'OTAN. Les plus importantes de ces questions sont a) celles qui ont trait aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui se déroulent entre les États-Unis et l'Union soviétique et à l'égard desquelles les États-Unis consultent étroitement leurs alliés de l'OTAN, b) les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces et c) les aspects militaires de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La Direction collabore également avec la Direction des opérations juridiques et le ministère de la Défense nationale à la mise au point de l'apport canadien à la Conférence diplomatique sur le droit international humanitaire applicable dans les conflits armés et à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunissant des experts gouvernementaux, sur les armes qui causent des souffrances inutiles ou ont des effets inconsidérés.

Le *Bureau des affaires juridiques* se compose de deux directions: Consultations juridiques et Opérations juridiques. Ces services sont sous la direction générale du conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures qui est aussi le directeur général des affaires juridiques. Dotées chacune d'un directeur, ces directions fonctionnent indépendamment, mais en étroite collaboration l'une avec l'autre, avec les autres directions du Ministère et avec les autres ministères de l'État. Les fonctions du Bureau sont les suivantes:

- (1) Conseiller le ministère des Affaires extérieures et le Gouvernement canadien sur les questions de droit international;
- (2) contribuer au développement progressif du droit international selon les intérêts du Canada;
- (3) assurer l'élaboration et l'application de la politique étrangère canadienne conformément aux principes reconnus, ou en voie d'élaboration, du droit international;